

<https://www.snetap-fsu.fr/Concours-le-SNETAP-FSU-demande-l-ouverture-des-listes-complementaires.html>



Concours : le SNETAP-FSU demande l'ouverture des listes complémentaires

- Nos Actions - Les Courriers du SNETAP-FSU -

Date de mise en ligne : jeudi 30 mai 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Dernières minutes : à l'occasion du GT "concours" du 30 mai, la [DGER](#) a officialisé l'ouverture des listes complémentaires permettant ainsi à une douzaines de lauréat-es leur "stagiairisation".

Paris, le 29 Mai 2024

A Madame la Secrétaire Générale,

A Monsieur le chef du SRH,

A Monsieur le DGER,

Objet : Résultats des concours enseignant-es, session 2024

Pièce-jointe : Courrier adressé au Cabinet du Ministre le 18-04-24

Madame la Secrétaire Générale,

Monsieur le chef du SRH,

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons déjà alerté Madame la Conseillère à l'Enseignement Agricole ainsi que Monsieur le Directeur de cabinet adjoint par un courrier en date du 18 avril sur le sujet des concours d'enseignant.es au MASA en lien avec le projet de réforme à l'[EN](#), les résultats de la session 2024 (avec notamment la question du recours aux listes complémentaires) ainsi que le calendrier des prochaines épreuves des concours externes (session 2025).

Le présent courrier a vocation à vous interroger directement quant aux suites que vos services comptent donner quant à ces différents sujets d'importance ainsi que d'y ajouter plusieurs problématiques concernant les lauréat.es au concours de la session 2024.

Tout d'abord, nous tenons particulièrement à vous faire part du profond malaise que nous avons ressenti lorsque nous avons appris que plusieurs de nos collègues inscrit.es sur listes complémentaires ont reçu récemment un message de félicitations de vos services leur indiquant dans un premier temps qu'ils et elles étaient "recu.es à un concours du personnel enseignant ou d'éducation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire" mais que leur légitime satisfaction a malheureusement été de courte durée puisque, dans la même journée, un deuxième message leur était adressé leur indiquant qu'il s'agissait "d'une erreur" et que le recours aux listes complémentaires n'était pas encore actif....

Cet épisode, pour le moins malheureux, fait suite à plusieurs dysfonctionnements dans la gestion de ce dossier. Ainsi, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

Certain.es lauréat.es concours ont reçu, dans un premier temps, une liste erronée de postes susceptibles de les accueillir pour effectuer leur année de stage. Ce n'est que suite à notre signalement à vos services que l'erreur a été identifiée et a donné lieu à un deuxième envoi auquel était jointe une liste corrigée.

Concours : le SNETAP-FSU demande l'ouverture des listes complémentaires

La note de service 2024-264 indique que " Les [ACEN](#) lauréats de l'un des concours de recrutement dans les corps d'enseignement ou d'éducation de la session 2024 ne sont pas concernés par la présente note. Les modalités de leur affectation sont définies dans le cadre d'une note de service spécifique, publiée parallèlement et comportant en annexe les listes des postes permanents et des postes d'ajustement fléchés pour leur affectation durant l'année de stage statutaire." Sauf erreur, la note de service évoquée n'a pas été publiée à ce jour... Vous admettez que cela peut être fortement perturbant pour les collègues concernés...

Cette même note de service, publiée le 2 mai, a dû être complétée par un rectificatif, publié le 3 mai, suite là aussi à l'oubli d'un nombre conséquent de postes dont nous avons fait le signalement à vos services.

La version rectifiée de cette note de service contient toujours un certain nombre de postes identifiés "Priorité lauréat concours" alors qu'objectivement cette mention n'a pas lieu d'être, aucun concours de l'option correspondante n'étant ouvert à la session 2024 (sauf à ce que cela soit lié à des reports de concours des sessions précédentes mais, étant donné le volume correspondant, nous en doutons fortement).

Vous conviendrez avec nous, nous n'en doutons pas, que cela fait beaucoup pour des agent.es vivant un des épisodes de leur vie professionnelle ayant certainement le plus d'enjeux !

Aussi, au-delà de vous demander que ces sujets fassent l'objet d'une plus grande attention de vos services les années futures, nous nous permettons de réitérer notre demande, déjà formulée dans notre précédent courrier du 18 avril, d'un recours aux listes complémentaires afin de confirmer par de réels recrutements l'intégralité des postes ouverts à cette session 2024. Dans le contexte actuel de la crise d'attractivité que connaît la profession d'enseignant.e, cela ne peut être que la seule issue à cette série de dysfonctionnements majeurs.

En l'attente, veuillez croire, Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le chef du SRH, Monsieur le Directeur Général, en notre engagement pour le service public et recevez l'expression de nos salutations.

Stéphane Barnini – membre du bureau national et élu paritaire SNETAP-[FSU](#)

Geneviève Laurenson – secrétaire générale adjointe - secteur SCT - SNETAP-FSU

Frédéric Chassagnette / Laurence Dautraix - co-secrétaires généraux SNETAP-FSU

Copie à Madame la Conseillère à l'Enseignement Agricole

COPIE du courrier du 18 avril 2024

Monsieur le Directeur de cabinet adjoint,

Madame la Conseillère à l'Enseignement Agricole

Paris, le 18 avril 2024

Objet : Concours enseignant.e

Pour tenter de remédier à la crise de vocation qui frappe notre métier depuis plusieurs années et alors que le

Concours : le SNETAP-FSU demande l'ouverture des listes complémentaires

dialogue social était à l'arrêt sur le sujet de la réforme de la formation des enseignant-es à l'Éducation Nationale, le Président de la République a annoncé ce vendredi 5 avril le contenu d'une nouvelle réforme. Le concours sera positionné au niveau bac +3, à la fin de la licence, au lieu de bac +5 actuellement, et suivi de deux années de formation rémunérées. Le calendrier cible une entrée en vigueur dès la session 2025.

Pour ce qui est de notre ministère, la session 2023 a vu la mise en application d'une réforme des concours externes, avec notamment la possibilité de recrutement - dans certaines disciplines - au niveau L3 et une différenciation dans la formation initiale dont peuvent bénéficier les lauréat-es concours en fonction du diplôme détenu.

Nous rappelons également que notre ministère avait déjà expérimenté ce sujet lors des dernières sessions avec différents dispositifs : "Devenir enseignant avec un [BTSA](#)", recrutement sous statut d'apprenti, Autant de dispositifs qui n'ont jamais donné lieu à un quelconque bilan mais qui semblent avoir été abandonnés rapidement.

Dans ce contexte, et compte tenu du calendrier arrêté à l'EN, nous souhaiterions savoir quel est le positionnement de notre ministère vis-à-vis des annonces présidentielles ? Une réflexion similaire à celle actuellement en cours à l'[EN](#) est-elle envisagée ? Des décisions sont-elles d'ores-et-déjà prises ?

Par ailleurs, l'ensemble des résultats d'admissibilité des concours enseignant.es et [CPE](#), session 2024, est désormais connu. La tendance n'est malheureusement pas nouvelle, mais il semble prévisible que les difficultés de recrutement se confirment lors de cette session. En l'état actuel, alors que 126 postes sont ouverts, un déficit de recrutement apparaît :

- certain en [PLPA](#) Lettres/Histoire, PLPA Agro Équipements et spécialités Maritimes
- prévisible en [PCEA](#) Anglais, PLPA SESG, PLPA TIM

Aussi, nous nous permettons d'insister d'ores-et-déjà sur la nécessité que les jurys établissent, comme le leur permettent les décrets statutaires, des listes complémentaires, auxquelles les services en charge pourront avoir recours, afin de confirmer par de réels recrutements l'intégralité des postes ouverts à cette session 2024.

Enfin, nous tenons à vous faire part de notre surprise face au calendrier de plus en plus contraint imposé aux candidat.es des concours externes. Positionner des épreuves écrites d'admissibilité dès le début janvier revient à restreindre à 4 mois la dernière année de préparation à ces concours. Cela serait imposé par des contraintes d'affectation des lauréats-concours. Afin de maximiser les chances de réussite aux concours des candidat.es et donc les possibilités de recrutement, nous vous demandons de revoir ce calendrier ?

En l'attente, veuillez croire, Monsieur le Directeur de cabinet adjoint, Madame la Conseillère à l'Enseignement Agricole, en notre engagement pour le service public et recevez l'expression de nos salutations.

Stéphane Barnini – membre du bureau national et élu paritaire SNETAP-FSU

Geneviève Laurenson – secrétaire générale adjointe en charge du secteur corporatif - SNETAP-FSU